

Péréquation financière 2017 entre la Confédération et les cantons : audition sur le rapport de l'Administration fédérale des finances

Monsieur le président, Monsieur le secrétaire,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de l'avoir invité, dans votre courrier du 21 juin 2016, à participer à l'audition annuelle sur les bases de calcul de la péréquation financière et sur les versements compensatoires pour l'année 2017 selon le rapport de l'Administration fédérale des finances de juin 2016.

Notre canton a pris connaissance des chiffres de la péréquation des ressources et de la compensation des charges et des cas de rigueur pour l'année 2017. Nous constatons à leur examen qu'ils sont en adéquation avec les données fournies par notre service des contributions.

N'ayant relevé aucune incohérence particulière, nous considérons donc que les chiffres pour l'année de référence 2017 sont fiables en ce qui nous concerne. Nous n'avons pas d'autres remarques à formuler sur le rapport de l'Administration fédérale des finances.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente et vous prions de croire, Monsieur le président, Monsieur le secrétaire, à l'expression de nos sentiments distingués.

Neuchâtel, le 17 août 2016

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
J.-N. KARAKASH

La chancelière,
S. DESPLAND